



Procès-Verbal N°7 **Réunion du Comité de Direction**

Date de réunion : Mercredi 16 septembre 2026

Heure et Lieu : 15h30 - Siège de la Ligue Mahoraise de Football à Cavani.

Présidence : Mohamed BOINARIZIKI – Président de la Ligue Mahoraise de Football

Présents : MM. Soulaïmana YOUSOUFOU, Anziz HAMOUZA BACAR, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE, Issouf MADI, Hassani Kambi OUSSENI, Mme. Anrifina ISSOUFI, Mme. Mariama CHRISTIN, Abdoul-Ghanyou ABDALLAH, Mohamed DJANFAR,

Procuration : Maoulana OILI,

Assiste :

Excusé : MM. Abdoul Karim ABAINE,

Absents : Sélémani ATTOUMANI, Mahamoud SIDI MOUKOU, Hamada-Hamidou SIDI, Saïd Ali TOILIBOU, El Akmi NOUDJOUMOUDDINE, Boinamani BACHIROU, Ali ANDY

1 – Approbation du PV N°6 du Comité de Direction

2 – Traitement des demandes de Clubs.

3 – Traitement des affaires sportives.

4 – Mise à jour des Commissions Régionales saison 2026 au 16.09.2026.

5 – Divers

1 – Approbation du Procès-Verbal N°6 du Comité de Direction :

Le Procès-verbal N°6 du Comité de Direction, réunion du mercredi 02 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Traitement des demandes de Clubs :

- Courrier MIRACLE DU SUD – Déplacement de son équipe U17F à Madagascar...

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de MIRACLE DU SUD qui demande une autorisation de sortie pour effectuer un voyage pour sa catégorie U17 Féminine du 10 au 20 octobre 2026 à Madagascar. Le Comité de Direction émet un avis :

- **Favorable** MIRACLE DU SUD pourra participer effectuer son déplacement avec sa catégorie U17 Féminine du 10 au 20 octobre 2026 à Madagascar. Le Comité de Direction soutient le projet et invite le Club à prendre attache avec les services de l'ETAT et remplir les formalités nécessaires avant le déplacement d'un groupe à l'étranger. Le Club doit aussi se mettre d'accord avec ses adversaires pour jouer ses matchs prévus sur la période avant le départ et ainsi ne pas retarder le calendrier.



- Courrier ASS CUISIBAINS – Autorisation de sortie ‘tournoi à Madagascar’

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de ASS CUISIBAINS qui demande une autorisation de sortie pour participer à un tournoi international du 12 au 18 octobre 2026 à Madagascar. Le Comité de Direction émet un avis :

- **Favorable** ASS CUISIBAINS pourra participer au tournoi international du 12 au 18 octobre 2026 à Madagascar. Le Comité de Direction soutien le projet et invite le Club à prendre attache avec les services de l'ETAT et remplir les formalités nécessaires avant le déplacement d'un groupe à l'étranger. Le Club doit aussi se mettre d'accord avec son adversaire ASC EDM pour jouer le match prévu sur la période avant le départ et ainsi ne pas retarder le calendrier.

3 – Traitement des affaires sportives

- Traitement des litiges

Coupe de Mayotte U15

Affaire : E TCHANGA/WAHADI vs USCJ KOUNGOU du 23.08.2026, 8^{ème} de Finale Coupe de Mayotte U15

Le Comité Direction,

Statuant en premier et dernier ressort,

Vu la feuille d'arbitrage et les mentions qui y sont portées,

Vu l'audition du 16.09.2026

Vu les pièces versées aux dossiers ...

Motif du litige

La rencontre prévue le dimanche 23.08.2026 a été arrêtée par l'Arbitre car une bagarre a éclaté entre les deux équipes.

Considérant qu'après vérification et analyse, il ressort que les jeunes deux équipes sont impliqués dans la bagarre qui a conduit à l'arrêt de la rencontre

Par ces motifs

Le Comité de Direction décide,

- ⇒ **Match perdu par pénalité par les deux équipes. Les deux équipes sont éliminées,**
- ⇒ **De transmettre le dossier à la Commission de Discipline en ce qui concerne la bagarre,**
- ⇒ **De mettre à la charge de l'ENTENTE. TCHANGA/WAHADI, le droit de traitement de 30€.**
- ⇒ **De mettre à la charge de USCJ KOUNGOU, le droit de traitement de 30€.**



4 – Mise à jour des Commissions Régionales saison 2026 : au 16.09.2026.

Pour rappel

Chapitre IV : Les Commissions Régionales.

Article 20 : Désignation.

Les membres des différentes Commissions Régionales sont désignés annuellement par le Comité de Direction à la fin de chaque saison pour la saison à venir et conformément aux prescriptions des différents Statuts.

Un même membre peut faire partie de plusieurs commissions.

Le Comité de Direction peut être effectivement représenté au sein de chaque commission, par un ou plusieurs de ses membres.

Le Président de la Ligue est membre de droit de chaque commission.

L'effectif des commissions est fixé par le Comité de Direction.

Le Comité de Direction a pris connaissance des candidatures reçues pour intégrer les Commissions Régionales pour la saison 2026.

Le Comité de Direction remercie les candidats pour intégrer les différentes Commissions Régionales et rappelle que la règle d'or pour le bon fonctionnement d'une commission, est de s'investir pour l'intérêt supérieur du Football et ceci dans le respect des textes en vigueur. Le Comité de Direction compte donc sur la neutralité des membres des Commissions Régionales, pour un traitement efficace des dossiers.

Le Comité de Direction rappelle également aux membres que conformément aux Statuts et Règlements de la Ligue Mahoraise de Football, un membre absent aux réunions trois fois consécutives sans excuse est exclu de ladite Commission Régionale. Ceci permet notamment d'éviter des problèmes de quorum et avoir des membres engagés pour un travail de qualité

Après examen et étude de chaque Candidature, le Comité de Direction valide les C.R. ci-dessous.

Conformément aux Statuts et Règlements de la Ligue Mahoraise de Football, les Commissions seront complétées après désignation par la CRA d'un membre qui doit siéger dans chaque Commission Régionale. Les Statuts et Règlements prévoient que la CRA ait un Représentant dans chaque Commission Régionale.



Commissions Régionales saison 2026.

Le Comité de Direction présente ci-dessous, les membres de Commissions pour la saison 2026.
L'accès en commission reste ouvert, le Comité de Direction arrêtera la liste prochainement

Commission de 1^{ère} instance

<u>Commission Régionale Arbitrage. CRA</u> Mahamoud SIDI MOUKOU El Akmi NOUDJOU MOUDDINE Mohamed AHAMADA TOSTAO Wilidane MPELEKE Nassur AHMED Hassani CHAMSIDINE Abdou SAINDOU Chamssidine MOUSSOULOHO Mouigni SAÏD Loïc BELLABARBA Ali FATIHO Yousri ATHOUMANI Assufane BOURHANE Ismaël BACAR El hadji INSSA Hadhurami MADI Mamadou MBODJI Chamsidine SAÏD Rachmia KARI <i>Rifouanti SOUFFOU Aurélien TIMBA ELOMBO</i>	<u>Commission Régionale Discipline. CRD</u> Hassani Kambi OUSSENI Kamal-Eddine ALI Abdelkader BACO MOUSSA Assani SELEMANI Benoît ANDAZA Saïd MADI Hadhurami MADI - CRA Djamaldine DJABIRI <i>Houlya SALIME TOYBOU Rifouanti SOUFFOU Chafika MATROUKOU Dahalane Patrick HAMADA Aurélien TIMBA ELOMBO</i>	<u>Commission Régionale Statuts & Règlements CRSR</u> Soulaimana YOUSOUFOU Antoini MOHAMED Boinlada MAANDI Moirabou YSSOUFFI Babé SAÏD Said BACHIROU Loïc BELLABARBA - CRA Chamsidine HASSANI - CRA <i>Chafika MATROUKOU Aurélien TIMBA ELOMBO</i>
<u>Commission Régionale Football Diversifié. CRFD</u> Anzizi Bacar HAMOUZA Sélémani ATTOUMANI Omar ABDOURAHAMANE Hamada-Hamidou SIDI Omar MHADJI Ismaël BACAR Ahamada MADI Mohamed IBRAHIM Sorcier Anssufane BOURHANE - CRA Ankili AHMED <i>Chafika MATROUKOU Aurélien TIMBA ELOMBO</i>	<u>Commission Régionale Communication Protocole Événementielle. CRCPE</u> Hamada-Hamidou SIDI Mohamed DJANFAR Mahamoud SIDI MOUKOU Omar Elwadoud ABDOURAHAMANE Ali MOHAMED MOIRAB Mamadou MBODJI Mohamed MALIDE <i>Chafika MATROUKOU Yassine SOUMAILA Aurélien TIMBA ELOMBO</i>	<u>Commission Régionale Contrôle des Clubs. CRCC</u> Maoulani OILI Hassani Kambi OUSSENI Fayed MADI-RACHIDI <i>Chafika MATROUKOU Dahalane Patrick HAMADA Aurélien TIMBA ELOMBO</i>



<u>Commission Régionale Homologation Rencontres.</u> Maoulani OILI Babé SAÏD Fayed MADI-RACHIDI Mouhalide BIHAKI-LAH Chafika MATROUKOU Houlya SALIME TOYBOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives</u> Maoulana OILI Saïd Ali TOILIBOU Anzizi BACAR HAMOUZA Chafika MATROUKOU Dahalane Patrick HAMADA Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Football en Milieu Urbain.</u> Mariama CHRISTIN Aydine ABDILLAHI Marceau PETIT Guillaume BROUSTE
<u>Commission Régionale Licences & Contrôle des Mutations CRCLM</u> Sélémani ATTOUMANI Mouhalide BIHAKI-LAH Benoît ANDAZA Chafika MATROUKOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Médicale. CRM</u> Dr Abdoukarim ABAINE Chafika MATROUKOU Rifouanti SOUFFOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Sportives CRS</u> Anzizi Bacar HAMOUZA Sélémani ATTOUMANI Mohamed DJANFAR Said SAIDALI Fayed MADI-RACHIDI Wilidane MPELEKE - CRA Chafika MATROUKOU Aurélien TIMBA ELOMBO
<u>Commission Régionale Football Féminin. CRFF</u> Anrifina ELARIF Mariama CHRISTIN Omar ABDOURAHAMANE El Akmi NOUDJOU MOUDDINE Abdillahi ALI Daniel RACHIDI Salama BALADIMBI Faïnoussati MATOIR Maoulida YOUSSEF Rachmia KARI – CRA Ahmed NASSUR - CRA Yousri ATHOUMANI - CRA Chafika MATROUKOU Aydine ABDILLAHI Marceau PETIT Guillaume BROUSTE	<u>Commission Régionale Jeunes. CRJ</u> Ali ANDY Mariama CHRISTIN Omar Elwadoud ABDOURAHAMANE. Hazali NADHOIRI Abdillahi ALI Maoulida YOUSSEF Ismaël BACAR El Anrifou ASSANI Saïfilahi MROIVILI Anthoumani RIZIKI Yousri ATHOUMANI - CRA Chafika MATROUKOU Aydine ABDILLAHI Marceau PETIT Guillaume BROUSTE	<u>Commission Régionale Technique. CRT</u> Abdoul-Ghanyou ABDALLAH. Zouhairi AHMED Massoundi ABIDI Babé SAID Soyifoudine M'LAMALI Mohamed IBRAHIM Sorcier Abdoul-oihabi MIHIDJAY Mamadou MBODJI - CRA Mohamed Tostao AHMADA – CRA Anfane MOHAMED SAID Chafika MATROUKOU Aydine ABDILLAHI Jacky CANOSI Fazid MOHAMED Frank TEME Marceau PETIT Guillaume BROUSTE Aurélien TIMBA ELOMBO

Les Représentants de la CRA sont signalés en vert dans le tableau. Le règlement de la Ligue Mahoraise de Football prévoit que la Commission Régionale des Arbitres ait des représentants dans chaque commission.



<u>Commission Régionale de l'Engagement.</u>	
Mahamoud Hamada SIDI MOUKOU	
Chafika MATROUKOU Aydine ABDILLAHI Jacky CANOSI Fazid MOHAMED	Frank TEME Marceau PETIT Guillaume BROUSTE Aurélien TIMBA ELOMBO

<u>Commission Régionale Football en Milieu Scolaire.</u> Mariama CHRISTIN Dahalane Patrick HAMADA Guillaume BROUSTE	<u>CO. Régionale d'Evaluation des Dispositifs d'Aides.</u> Maoulana OILI Hassani Kambi OUSSENI Anzizi BACAR HAMOUZA Chafika MATROUKOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Finances. CRF</u> Hassani Kambi OUSSENI Maoulana OILI Issouf MADI Saïd Ali TOILIBOU El Akmi NOUDJOUNMOUDINE Chafika MATROUKOU Fauza MADI. Aurélien TIMBA ELOMBO <u>Commission Régionale Ethique. CRE</u> Soulaïmana YOUSOUFOU Hadhurami MADI Aurélien TIMBA ELOMBO
--	--	--

Commission d'Appel (2^{ème} instance)

<u>Commission Régionale Appel Disciplinaire. CRAD</u> Ali ANDY Sidi HAMADA-HAMIDOU Mohamed MALIDE Anrinina MFOIHAYA Zamildine ABDOU Chamsidine SAID El-Hadi Ben GINO YOUSOUFOU Jean Said Ali ANZADI Chamsidine SAID - CRA Abdou SAINDOU - CRA Chafika MATROUKOU Houlya SALIME TOYBOU Rifouanti SOUFFOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Appel Sportif. CRAS</u> Issouf MADI Boinamani BACHIROU Said SAIDALI Ridjali SANIMI Fayize-Dine MADI Zakaria SOULAIMANA Ali FATIHOU - CRA Chafika MATROUKOU Houlya SALIME TOYBOU Rifouanti SOUFFOU Aurélien TIMBA ELOMBO	<u>Commission Régionale Ethique Appel. CREA</u> Anrifina ELARIF Mohamed DJANFAR Sélémane ATTOUMANI Anzizi BACAR HAMOUZA Aurélien TIMBA ELOMBO
--	--	---

Instructeurs : Moktar HABAB ABDOU & Thaoubani MAZOUNI



5 – Divers :

- **Organisation de la finale régionale de Coupe de France 2026.**

Le Comité de Direction décide de reporter la finale régionale de coupe de France prévue le 10 octobre 2026 au 17 octobre 2026.

- **Montées et descentes saison 2026.**

Le Comité de Direction précise qu'en fin de la saison 2026, il y'aura trois descentes de la poule Nord du Championnat R3. Cette dernière étant composée de 11 équipes. Ce qui fera 4 descentes avec l'AS BANDRABOUA, mis hors compétitions en début de saison 2026.

- **Païement des dettes Clubs.**

Païement des dettes saison 2026 :

Conformément aux Statuts et Règlements de la Ligue, notamment à **l'article 45 alinéa 2 de nos Règlements Sportifs : Engagement & Cotisations à payer à la Ligue**, les Clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin janvier, verront leur engagement refusé ou annulé dans les épreuves...

Le Comité de Direction invite les Clubs à ne pas attendre le dernier moment pour se mettre en conformité, mais d'anticiper et ainsi éviter de se mettre hors-jeu pour la saison 2027.

Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 05 jours dans le respect des articles R.141 & suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Président

Secrétaire Général

Mohamed BOINARIZIKI

Maoulana OILI